



Paiement des frais de transport

Par **yannick52**, le **03/03/2015** à **17:14**

Je suis un particulier.

J'ai reçu une commande facturée avec les frais de transport et payée avant son expédition.

Le transporteur qui n'a pas été payé par l'expéditeur, défaillant suite à une liquidation judiciaire, me demande de payer le transport en invoquant l'article L132-8 du code du commerce et parce que j'ai signé la lettre de voiture, lors de la livraison.

Je suis donc dans une situation de double paiement, mais à aucun moment je n'ai été informé de cette obligation, dont je découvre l'existence, à mes dépens, dans la demande du transporteur (la somme est de 420 euros ttc).

Que me conseillez-vous de faire?

Yannick FERAUDET